

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 10 février 2015 à 19h30 au centre communautaire de Luskville, situé au 2024 route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, les conseillers, R. Denis Dubé, Nancy Draper-Maxsom, Dr. Jean Amyotte, Inès Pontiroli et M. Thomas Howard.

Également présents, M. Benedikt Kuhn, directeur général par intérim, Mme Ginette Chevrier-Bottrill directrice générale adjointe par intérim ainsi que plusieurs contribuables.

Absence motivée : M. Brian Middlemiss, maire suppléant.

La séance débute à 19h30.

PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS

- | | |
|------------------|---|
| Camille Beaufort | - Remerciements au maire et aux conseillers qui ont participé à la rencontre du 3 février 2015 avec le comité « La voix des parents ». |
| James Eggleton | - Remerciements au maire et aux conseillers qui ont participé à la rencontre du 3 février 2015 avec le comité « la voix des parents », concernant les enfants de 0- 5ans
- Félicitations pour la rencontre MADA du 7 février |

15-02-2275

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Parole au public et questions**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures**
 - 4.1 Procès-verbal de la séance régulière tenue le 20 janvier 2015 et des séances spéciales du 13 et du 22 janvier 2015
- 5. Administration**
 - 5.1 Liste des factures à payer
 - 5.2 Liste des dépenses incompressibles
 - 5.3 Liste des engagements de dépenses pour le mois de février
 - 5.4 Poste de préposé(e) à la taxation
 - 5.5 Poste de commis à la taxation
 - 5.6 Démission de l'employée # 01-0134
 - 5.7 Retraite de l'employé # 05-0015
 - 5.8 Embauche - Poste de directeur travaux publics - infrastructures
 - 5.9 Rémunération – Modalités d'embauche du directeur services de l'urbanisme
 - 5.10 Avis de motion – Règlement d'emprunt pour les dépenses en immobilisation, travaux de voirie
 - 5.11 Offre de service – Renouvellement du mandat à titre de conseillers juridiques pour les années 2015 et 2016
 - 5.12 Offre de service de RPGL avocats pour la négociation du renouvellement de la convention collective des employé(e)s de la municipalité de Pontiac Teamsters Québec, local 106
- 6. Sécurité publique**
- 7. Travaux publics**
- 8. Hygiène du milieu**
 - 8.1 Avis de motion – Règlement concernant les tarifs pour les matières résiduelles
 - 8.2 Avis de motion – Règlement concernant les tarifs pour l'eau et les égouts
- 9. Urbanisme et zonage**
 - 9.1 Adoption du règlement 02-15 modifiant le règlement # 01-13 sur la tarification des permis et des certificats municipaux
- 10. Loisir et culture**

- 10.1 Contrat – Recherches historiques et rédaction – Projet de mise en valeur du patrimoine communautaire de la municipalité de Pontiac
- 10.2 Demande de remboursement – Achat d'équipement pour gymnase Notre-Dame-De-La-Joie
- 11. Divers**
 - 11.1 Demande de la municipalité de Pontiac à l'Autorité portuaire Mohr's Landing-Quyon d'intervenir concernant les quais municipaux et les opérations du traversier
- 12. Rapports divers et correspondance**
 - 12.1 Dépôt de divers rapports municipaux
 - a) animaux
- 13. Dépôt du registre de correspondance**
 - 13.1 Registre de correspondance du mois de janvier 2015
- 14. Période de questions du public**
- 15. Levée de la séance**

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Appuyé par : Nancy Draper-Maxson

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Ajouts : 5.13 Contrat de rénovation – Centre communautaire situé à Quyon
- 5.14 Autorisation de signature – Demande d'autorisation par des entreprises d'utilité publique
- 6.1 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel
- 10.3 Parc Bellevue

Adoptée

15-02-2276

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 20 JANVIER 2015 ET DES SÉANCES SPÉCIALES DU 13 ET 22 JANVIER 2015

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxson
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance régulière tenue le 20 janvier 2015 et des séances spéciales du 13 et du 22 janvier 2015.

Adoptée

15-02-2277

LISTE DES FACTURES À PAYER

Il est

Proposé par : Thomas Howard
Appuyé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement des factures au montant de **76 520,74\$** (voir annexe au dossier 102-102) pour la période se terminant le 31 janvier 2015 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

15-02-2278

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET PRÉ-APPROUVÉES

Il est

Proposé par: Dr. Jean Amyotte
Appuyé par: R. Denis Dubé

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la liste des déboursés et prélèvements effectués du 29 novembre 2014 au 29 janvier 2015, le tout pour un total de **367 158, 64\$** (voir annexe).

Adoptée

15-02-2279

LISTE DES ENGAGEMENTS DE DÉPENSES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2015

Il est

Proposé par : Thomas Howard
Appuyé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU à l'unanimité d'engager les dépenses apparaissant à l'annexe A (voir dossier 102-102), pour un montant total de **14 254,94\$** taxes incluses.

Adoptée

15-02-2280

POSTE DE PRÉPOSÉ(E) À LA TAXATION

CONSIDÉRANT QUE le poste de préposée à la taxation est devenu vacant;

CONSIDÉRANT QUE le poste a été affiché selon les normes établies dans la convention collective des employé(e)s syndiqué(e)s;

CONSIDÉRANT QUE des examens pratiques ont été faits par les personnes qui avaient postulé;

Il est

Proposé par : Thomas Howard
Appuyé par : Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la nomination de l'employée # 01-0128 au poste de préposée à la taxation en permanence.

Adoptée

15-02-2281

POSTE DE COMMIS À LA TAXATION

CONSIDÉRANT QUE le poste de commis à la taxation est devenu vacant;

CONSIDÉRANT QUE le poste a été affiché selon les normes établies dans la convention collective des employé(e)s syndiqué(e)s;

CONSIDÉRANT QUE des examens pratiques ont été faits par les personnes qui avaient postulé;

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la nomination de l'employée # 01-0133 au poste de commis à la taxation en permanence.

Adoptée

15-02-2282

DÉMISSION DE L'EMPLOYÉE # 01-0134

CONSIDÉRANT la lettre de démission de l'employée # 01-0134;

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Appuyé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la démission de l'employée # 01-0134 au poste de commis de bureau par intérim, en date du 27 janvier 2015.

Adoptée

15-02-2283

RETRAITE – EMPLOYÉ # 05-0015

CONSIDÉRANT la lettre de retraite remise par l'employé # 05-0015 le 3 février 2015 ;

Il est

Proposé par : Thomas Howard
Appuyé par : Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte la démission pour sa retraite, de l'employé # 05-0015 en date du 3 février 2015.

Adoptée

15-02-2284

EMBAUCHE - POSTE DE DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la création du poste de directeur des infrastructures et des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le processus de sélection a été complété;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par le directeur général par intérim au comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'administration et finances endosse cette recommandation;

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte ces recommandations et entérine l'embauche de Monsieur Alain Bourgeois, Ing. , MGP, à titre de directeur des infrastructures et des travaux publics et ce, à compter du 11 février 2015.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU ET ADOPTÉ, telles que négociées et convenues, les modalités d'embauche du directeur des infrastructures et des travaux publics, le tout en conformité à la politique de rémunération globale à l'égard des employés cadres et les clauses particulières suivantes :

- Rémunération à l'échelon 6 pour le poste de directeur des infrastructures et des travaux publics, prévue à l'échelle salariale (annexe 1) de la politique de rémunération globale à l'égard des employés cadres;
- 25 jours ouvrables de vacances dès 2015;
- Que les frais de cotisation annuelle à l'Ordre d'ingénieurs du Québec et l'Association des ingénieurs municipaux du Québec seront à la charge de l'employeur (en cas de départ, en cours d'année, seront remboursables au pro rata).

Adoptée

15-02-2285

RÉMUNÉRATION – MODALITÉS D'EMBAUCHE DU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME

CONSIDÉRANT l'embauche de M. Jalloul Salah à titre de directeur du service de l'urbanisme (Résolution 14-09-2118);

CONSIDÉRANT les termes et conditions négociées lors de l'embauche;

CONSIDÉRANT la politique de rémunération globale à l'égard des employés cadres adoptée par résolution 15-01-2258;

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU ET ADOPTÉ, telles que négociées et convenues, les modalités d'embauche du directeur du service de l'urbanisme, le tout en conformité à la politique de rémunération globale à l'égard des employés cadres et les clauses particulières suivantes :

- Rémunération selon l'échelon 4 du poste de directeur du service de l'urbanisme prévue à l'échelle salariale (annexe 1) de la politique de rémunération globale é à l'égard des employés cadres et ce rétroactivement au 1 janvier 2015;
- Admissible à l'échelon 5, seulement à compter du 1 janvier 2016;
- 15 jours ouvrables de vacances en 2015;
- 20 jours ouvrables de vacances en 2016;
- Que les frais de cotisation annuelle à l'Ordre des urbanistes seront à la charge de l'employeur (en cas de départ, en cours d'année, seront remboursable au pro rata).

Adoptée

AVIS DE MOTION

Je, soussigné **R. Denis Dubé**, conseiller du district électoral numéro 2, à la Municipalité de Pontiac, donne avis à l'effet que j'entends présenter à une prochaine session de ce conseil un règlement d'emprunt pour les dépenses en immobilisation dans la municipalité de Pontiac pour des travaux de voirie.

15-02-2286

OFFRE DE SERVICE – RENOUELEMENT DU MANDAT À TITRE DE CONSEILLERS JURIDIQUES POUR LES ANNÉES 2015 ET 2016

Il est

Proposé par : Thomas Howard
Appuyé par : R. Denis Dubé

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de service de RPGL avocats et de renouveler leur contrat à titre de conseillers juridiques pour les années 2015 et 2016.

Adoptée

15-02-2287

OFFRE DE SERVICE DE RPGL AVOCATS POUR LA NÉGOCIATION DU RENOUELEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉ(E)S DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC TEAMSTERS QUÉBEC, LOCAL 106

Il est

Proposé par : Thomas Howard
Appuyé par : R. Denis Dubé

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de service de RPGL avocats pour la négociation du renouvellement de la convention collective des employé(e)s de la Municipalité de Pontiac Teamster Québec, local 106.

Adoptée

15-02-2288

CONTRAT DE RÉPARATION – CENTRE COMMUNAUTAIRE SITUÉ À OUYON

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire maintenir son soutien au service alimentaire visant à aider les plus démunis;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif d'aménager ce local réservé au programme alimentaire à l'abri de la vermine, en procédant à des aménagements à cet effet;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres par invitation visant la mise en place de céramique, de peinture et de menus travaux et la réception des soumissions à cet effet, soit :

Les industries CAMA :	2 714,00\$ (taxes non incluses)
Construction Pieschke Inc. :	5 493,40\$ (taxes non incluses)

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission a été étudiée et jugée conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Appuyé par : Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU d'accorder le contrat pour la pose de céramique, peinture et menus travaux à Les entreprises CAMA au montant de 2 714,00\$ (taxes non incluses), tel que soumissionné.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général par intérim et le maire à signer les documents nécessaires à cet effet.

Adoptée

15-02-2289

AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE D'AUTORISATION PAR DES ENTREPRISES D'UTILITÉS PUBLIQUES

ATTENDU QUE pour toute demande d'intervention par des entreprises de services publiques, la municipalité a l'autorité de donner son approbation pour de telles interventions;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un officier municipal à signer, pour et au nom de la municipalité, les consentements requis pour les entreprises de services publics;

Il est

Proposé par : Thomas Howard
Appuyé par : Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU QUE ce conseil nomme le directeur des infrastructures et des travaux publics ou son supérieur immédiat, à signer, pour et au nom de la municipalité, les consentements de la municipalité pour des interventions effectuées sur son territoire.

Adoptée

15-02-2290

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Pontiac désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Pontiac prévoit la formation 30 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est

Proposé par : Thomas Howard
Appuyé par : Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Adoptée

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, **Thomas Howard** conseiller du district électoral numéro **3**, à la Municipalité de Pontiac, donne avis à l'effet que j'entends présenter à une prochaine session de ce conseil un règlement concernant les tarifs pour les matières résiduelles pour la municipalité de Pontiac.

AVIS DE MOTION

Je, soussigné **R. Denis Dubé**, conseiller du district électoral numéro **2**, à la Municipalité de Pontiac, donne avis à l'effet que j'entends présenter à une prochaine session de ce conseil un règlement concernant les tarifs pour l'eau et les égouts pour la municipalité de Pontiac.

15-02-2291

ADOPTION DU RÈGLEMENT 02-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 01-13 SUR LA TARIFICATION DES PERMIS ET DES CERTIFICATS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que la municipalité de Pontiac est régie par le *Code municipal*, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et la *Loi sur les compétences municipales* ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est habilitée à régir les cas où un permis est requis, en prescrire le coût, les conditions et les modalités de délivrance ainsi que les règles de suspension ou de révocation ;

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite adopter le présent règlement numéro 02-15 sur la tarification des permis et des certificats municipaux ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de présentation du présent règlement a été dûment donné à une séance ordinaire du Conseil tenue le 20 janvier 2015 ;

Il est

Proposé par : Thomas Howard
Appuyé par : R. Denis Dubé

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT NUMÉRO 02-15 DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC DÉCRÈTE ET ORDONNE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 Le préambule ci-dessus énoncé fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES

2.1 Objet et champ d'application

Le présent règlement numéro 02-15, intitulé *Règlement modifiant le règlement # 01-13 sur la tarification des permis et des certificats municipaux*, prescrit les tarifs applicables à la délivrance de tous les permis et les certificats d'autorisation exigés par les différents règlements municipaux, incluant notamment le règlement numéro 176-01, intitulé *Règlement d'administration et d'interprétation des règlements d'urbanisme*.

2.2 Concordance réglementaire

Le présent règlement s'applique concurremment aux autres règlements municipaux. En cas d'incompatibilité entre les dispositions applicables de l'un ou de plusieurs des règlements municipaux, les règles suivantes s'appliquent :

- La disposition particulière prévaut sur la disposition générale.
- La disposition la plus exigeante ou la plus restrictive prévaut sur la disposition la moins exigeante ou la moins restrictive.

2.3 Règles d'interprétation

Aux fins d'interprétation du présent règlement, les titres et symboles utilisés en font partie intégrale à toutes fins de droit. En cas de contradiction entre un titre, un symbole et le texte proprement dit, le texte prévaut.

Quel que soit le temps du verbe employé dans le présent règlement, toute disposition est en vigueur à toutes les époques et dans toutes les circonstances où elle peut s'appliquer.

Le pluriel comprend le singulier et vice-versa, à moins que le contexte n'indique qu'il ne peut en être ainsi. Il en est de même du masculin et du féminin.

S'il y a lieu, toute référence à une loi ou à un règlement de juridiction fédérale, provinciale ou municipale, inclut également tout amendement ayant été apporté à cette loi ou à ce règlement.

ARTICLE 3 ADMINISTRATION ET APPLICATION DU RÈGLEMENT

3.1 Fonctionnaires désignés

L'administration et l'application du présent règlement sont confiées au(x) fonctionnaire(s) désigné(s) à ces fins par le Conseil, ci-après nommé « le fonctionnaire désigné ». En cas d'absence ou d'incapacité d'agir de celui-ci, le directeur général assure l'intérim ; à cette fin, il est investi de tous les pouvoirs se rattachant à la fonction.

3.2 Devoirs d'un fonctionnaire désigné

Dans le cadre de ses fonctions, tout fonctionnaire désigné doit notamment :

- faire respecter les dispositions contenues au présent règlement ;
 - obtenir le paiement des tarifs prescrits par le présent règlement avant d'émettre tout permis ou certificat exigé par les règlements municipaux ;
- maintenir un registre des montants perçus ;

ARTICLE 4 TARIFS D'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

Les tarifs d'émission des permis et certificats municipaux apparaissent au tableau suivant :

Type	Coût	Remarques
Traitement des eaux usées		
système de traitement des eaux	250 \$	remise de 100 \$ sur réception du

usées		certificat de conformité
fosse scellée	250 \$	
remplacement/réparation fosse septique	250 \$	remise de 100 \$ sur réception du certificat de conformité
Captage des eaux	250 \$	remise de 100 \$ sur réception du rapport de forage
Lotissement – 1^{er} et 2^e lot/chacun	100 \$	
Lots additionnels /chacun	50 \$	
Bâtiment principal – résidentiel, commercial, industriel, communautaire	0.35\$/p ² ou 3.77\$/m ²	
Agrandissement de l'espace habitable/addition d'un logement	100\$	
Bâtiment secondaire (gazebo, garage, remise etc.)	25 \$ moins de 10'X10'	50 \$ plus de 10'X10'
bâtiment agricole (foin, outils de ferme, véhicule)	50 \$	
bâtiment agricole (abri hivernisation pour animaux)	150 \$	
Rénovation, modification, agrandissement, etc.	50 \$	
Certificats d'autorisation		
changement d'usage	50 \$	
Fête – évènement	Gratuit	Valide pour 72 heures
Accès aux parcs après 23 heures	Gratuit	Valide pour 72 heures
Feu /feux d'artifices - endroit public	Gratuit	Valide pour 72 heures
Colportage/Sollicitation O.S.L.B.	Gratuit	Durée de la campagne
travaux en milieu riverain	100 \$	
coupe d'arbres commerciale	150 \$	
Permis d'affaires	50 \$	Annuel, du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Permis		
Garderie	Sans frais	Annuel – 1^{er} janvier au 31 déc.
Vente aux enchères	Sans frais	24 heures
affichage	50 \$	
clôture	25 \$	
dérogation mineure	750 \$	Incluant frais de publication
démolition / déplacement	50 \$	
galerie, patio, terrasse, piscine (incluant la clôture et terrasse)	25 \$	
quai	50 \$	
véranda / solarium	50 \$	
Cantine mobile		
	400 \$	annuel
	200 \$	saisonnier (6 mois)
	25 \$	quotidien

Renouvellement permis construction neuve bâtiment principal	0.20\$/p ² ou 2.15\$/m ²	
Annulation d'une demande de permis ou de certificat	25 \$	frais non remboursable en cas d'annulation
ANALYSE/ CERTIFICAT DE CONFORMITÉ		
	300,00\$	ÉPANDAGE DES MRF
	300,00\$	CPTAQ

ARTICLE 5 AUTRES TARIFS : DISPOSITION D'OBJETS À L'ÉCO-CENTRE

Objets encombrants	Gratuit	
Métal	Gratuit	
Pneus de voitures et camionnettes camions (inférieur à 48 po.) déjantés	Gratuit	
Pneus de voitures et camionnettes camions (inférieur à 48 po.) non-déjantés	15,00 \$	
Matériaux de construction (secs)	140,00 \$ / tonne	
Déchets contaminés	140,00 \$ / tonne	
Bois	140,00 \$ / tonne	
Béton	140,00 \$ / tonne	

Pneus 48 po. et plus, jusqu'à maximum de 70 po.(diamètre extérieur)	2,00 \$/ pouce Maximum 100,00\$	
Tarif minimum	25.00\$ pour 250 kg et moins	

ARTICLE 6 ABROGATION ET REMPLACEMENT

Le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 01-13 intitulé *Règlement sur la tarification des permis et certificats municipaux.*

ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée

15-02-2292

CONTRAT – RECHERCHE HISTORIQUE ET RÉDACTION – PROJET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a réservé un montant de 3000,00\$ pour la réalisation du projet de mise en valeur du patrimoine communautaire de la municipalité de Pontiac (14-03-1862);

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière auprès du Centre local de développement (CLD) des Collines-de-l'Outaouais et la Conférence régional des élus de l'Outaouais (CRÉO) ont été acceptées, résultant en une aide financière de 7 000,00\$ pour la réalisation du projet;

Il est

Proposé par : Thomas Howard
Appuyé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général par intérim de négocier et signer un contrat avec Maude-Emmanuelle Lambert, PhD (Histoire), pour la recherche historique et la rédaction du contenu à être réalisé dans le cadre de ce projet, le tout pour un montant maximal de 6 600,00\$, toutes taxes applicables incluses.

Adoptée

15-02-2293

DEMANDE DE REMBOURSEMENT – ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR GYMNASSE NOTRE-DAME-DE-LA-JOIE

CONSIDÉRANT le protocole d'entente entre la municipalité de Pontiac et la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais pour l'utilisation du gymnase et l'usage des équipements disponibles à l'école Notre-Dame-de-la-Joie;

CONSIDÉRANT QUE ce protocole prévoit un partage des coûts entre la municipalité et la commission scolaire pour le remplacement d'équipements mis à la disposition de la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité et la commission scolaire n'ont pas pu convenir d'un partage de ces coûts depuis quelques années pour diverses raisons, de part et d'autre ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge qu'il est important de respecter son engagement et sa responsabilité de l'entente signée en 2006;

Il est

Proposé par : Inès Pontiroli
Appuyé par : R. Denis Dubé

ET RÉSOLU de rembourser la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais pour la somme totale des factures présentées, soit 1 715,80\$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'informer la commission scolaire que la municipalité de Pontiac souhaiterait revoir et renégocier au besoin, ce protocole d'entente en début 2016.

Adoptée

15-02-2294

PARC BELLEVUE

Il est

Proposé par : Dr. Jean Amyotte
Secondé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU de mandater le directeur général par intérim de procéder à un appel d'offres pour l'achat et l'installation d'une structure de jeux au Parc Bellevue, pour un montant total de 25 000,00\$ incluant toutes taxes applicables.

Adoptée

15-02-2295

DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC À L'AUTORITÉ PORTUAIRE MOHR'S LANDING-QUYON D'INTERVENIR CONCERNANT LES QUAIS MUNICIPAUX ET LES OPÉRATIONS DU TRAVERSIER

ATTENDU QUE l'Autorité Portuaire Mohr's Landing-Quyon a identifié des problèmes concernant l'accumulation de sédiments provenant de la rivière Quyon qui se déverse dans la rivière des Outaouais;

ATTENDU QU'après vérification faite à la demande de la municipalité de Pontiac auprès de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, il est établi que la responsabilité n'est pas de juridiction municipale;

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais a statué que la responsabilité relève plutôt du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec;

ATTENDU QUE les déversements et l'accumulation de sédiments se sont révélés être un problème accru suite aux changements apportés au positionnement du nouveau quai servant au traversier de Quyon;

ATTENDU QUE les déversements et l'accumulation de sédiments causent des problèmes à la municipalité de Pontiac puisque cette partie n'a pas été draguée lors des travaux et a rendu ses quais municipaux (flottants) en grande partie inaccessibles;

ATTENDU QUE les déversements et l'accumulation de sédiments risquent de causer à nouveau des problèmes à l'opérateur du traversier de Quyon en période des basses eaux de la rivière des Outaouais;

Il est

Proposé par : Thomas Howard
Appuyé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac demande à l'Autorité Portuaire Mohr's Landing-Quyon de faire les démarches nécessaires pour remédier à la situation problématique précitée.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

- | | |
|--------------------------|--|
| Debbie Cloutier-Tremblay | - Embauche de M. Alain Bourgeois et de M. Jalloul Salah – Remboursement frais de déplacement, lieux de résidence
- Pompiers temps partiel vs volontaires
- 25 000,00\$ pour une structure de jeux au Parc Bellevue
- Traversier privé ? |
| Mo Laidlaw | - Item # 5.11 concernant le prix pour renouveler le contrat de nos conseillers juridiques – Rapport de la correspondance
- Pétition pour les chemin Rose et Kawartha |
| Debbie Cloutier-Tremblay | - Gymnase Notre-Dame-De-La-Joie (entente pour l'accès) |
| James Eggleton | - Taxes et taux de pénalité |
| Ricky Knox | - Réunion du 22 janvier 2015, concernant emploi étudiant |

15-02-2296

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 20h32 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL par intérim

« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».